

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 19 février 2010**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS (pouvoir), Raphaël GRANON (pouvoir)

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2010

A : Rajout à l'ordre de séance :

Néant

B : Ordre du jour :

1- Eau

Monsieur le maire informe le conseil que les résultats des contrôles sanitaires sur les prélèvements des eaux sont désormais mis en ligne par un outil informatique permettant au consommateur d'en avoir accès sur internet.

D'autre part, le conseil est informé d'anomalies concernant les analyses d'eau sur une même conduite. L'eau prélevée au début d'une conduite ne serait pas bonne, mais s'avèrerait bonne, plusieurs kilomètres après. Des questions se posent sur le lieu de prélèvement et après en avoir discuté, le maire propose de rédiger un courrier demandant au laboratoire :

- 1 – de faire des prélèvements sur la commune uniquement le mercredi, jour de travail des employés municipaux
- 2 - de faire les prélèvements en compagnie des employés municipaux.

Le maire fait le compte rendu de la réunion du 12 février 2010 au syndicat Drôme Gervanne. Il a été convenu que la commune de Montclar sur Gervanne ne paierait pas l'eau qui aurait fait l'objet de fuite. Seules les factures comptabilisées avant la date de pose de compteur d'eau au départ des stations, seront à payer. Le syndicat met en œuvre les procédures de recherche de fuite.

En fin d'année 2009, un exploitant agricole de la commune a déposé une demande de permis de construire pour un bâtiment agricole. Cet exploitant demande à la mairie une étude pour obtenir une puissance de 5 m<sup>3</sup> d'eau à l'heure. Le maire propose d'attendre l'obtention du permis de construire avant de lancer une telle démarche.

2 – Budget 2010 :

Les documents budgétaires seront votés au prochain conseil.

Subventions à verser : Après étude des demandes de subventions adressées en mairie, le conseil municipal reconduit les subventions versées en 2009 et rajoute une aide pour le gymnase de Piégros La Clastre et pour l'agence postale de Beaufort sur Gervanne. Total des subventions 2010 : 1440 €.

Amortissements : il est proposé au conseil de fixer par délibération les durées d'amortissement des investissements de la section Eau. Un tableau est remis à chaque conseiller et après en avoir pris connaissance, le conseil délibère et accepte la proposition à l'unanimité.

3 - Dénéigement : Le maire donne aux conseillers un double des courriers échangés entre les personnes de la commune et la mairie à la suite des chutes de neige.

4 – Taxe de séjour : Le maire après avoir donné l'inventaire des taxes de séjours reçues et à venir pour la saison 2009, propose au conseil d'élaborer un règlement communal. Après discussion, le conseil donne son accord.

Les conseillers sont informés qu'une déclaration est devenue obligatoire pour les meublés de tourisme et chambre d'hôtes.

5 – Chemin des Marets : Les conseillers prennent connaissance du rapport fait par le géomètre, indiquant sur plan, la modification du chemin communal desservant le quartier des Marets.

6 – Dénomination des voies communales : une délibération sera nécessaire pour la nomination et la numérotation de chaque rue de la commune. Il est rappelé que la mairie achète les panneaux de numéros et de rues et qu'il incombe aux habitants de les entretenir.

7 – Aménagement village : le projet de faisabilité d'une aire de stationnement prend forme. Le maire propose d'effectuer les travaux par deux tranches : le gros œuvre et les finitions. Le conseil donne son accord pour une consultation de trois entreprises et délibère pour donner tous pouvoirs au maire pour solliciter le maximum de subvention.

8 – CCVD : un nouveau projet est proposé pour l'installation de poubelles ménagère enterrées. Après discussion, le conseil accepte l'installation de ces nouvelles poubelles mais refuse de les installer aux endroits autres que ceux existants.

9 - Informations diverses : Le maire informe le conseil qu'un incident est survenu au village de Vaugelas, des pierres d'un mur d'habitation sont tombées sur la route départementale. Des arrêtés de mise en péril et de voirie ont été établis.

L'agence postale de Beaufort sur Gervanne a ouvert ses portes

Le prochain conseil municipal est fixé au 13 mars 2010.

Fin de séance : 21h25